

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Convocation en date du : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents :

Mme PRIMAUT Florence

M. RICOU Yannic

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2026.010 Marchés de Travaux pour la construction d'un Parking centre station : Autorisation de signer les marchés.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la mission de maîtrise d'œuvre confiée au Groupement Atelier d'Architecture DUFAYARD / BLAY-COULET Architecture / NOEL DANIEL / MILLET / CET Bâtiment / ALP 'ETUDES, relative à la construction d'un parking au centre de la station de 659 places.

Cette opération consiste en la construction d'un parking public d'environ 659 places à forte intégration paysagère sur sa partie supérieure et sur sa façade aval, création d'une place publique belvédère sur la partie supérieure de l'opération, de locaux techniques en lien direct avec le palais des sports et des congrès pour environ 1 100m² exploitable.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a établi un programme de travaux comprenant 21 lots, pour un montant estimatif prévisionnel juin 2025 de 16 518 393.60 € HT.

Les caractéristiques principales de cette consultation sont :

- Marché de travaux en corps d'état séparés à prix globaux et forfaitaires, avec une solution de base pour tous les lots, et 4 options concernant les lots 05, 07 et 15, et 2 variantes imposées concernant les lots 06 et 14.
- Les variantes libres sont autorisées uniquement pour le lot 04.
- Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : prix 60% et Valeur Techniques 40%.

Procédure de consultation initiale

En date du 12/09/2025, la Commune a lancé une consultation en appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-1 ; L.2124-2 ; R.2124-2.1° et L.2113-10 du code de la commande Publique (CCP).

Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme du www.marchespublics.ledauphine-legales.com, paru le 14/09/2025.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié au BOAMP en date du 14/09/2025, au JOUE en date du 16/09/2025, et également dans les JAL le Dauphiné Libéré paru le 18/09/2025 et le TPBM paru le 17/09/2025.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 27 octobre 2025 à 12h00, par voie dématérialisée.
81 plis ont été reçus dans les délais, et 0 pli hors délai.

Lot	Désignation	Plis reçus
01	DEPOLLUTION AMIANTE ET PLOMB	4
02	TERRASSEMENT	11
03	VRD	2
04	FONDATIONS SPECIALES /PAROIS DE SOUT.	7
05	GROS-ŒUVRE – PAREMENT PIERRE	6
06	ETANCHEITE	3
07	CHARPENTE BOIS – COUV. – FACADES BOIS	4
08	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	5
09	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	4
10	DOUBLAGES – CLOISONS – FAUX-PLAFONDS	4
11	CARRELAGE – SOL SOUPLE - FAIENCE	2

Lot	Désignation	Plis reçus
12	ELECTRICITE	3
13	PLOMBERIE - CVC	4
14	SERRURERIE - METALLERIE	4
15	PEINTURE	2
16	MATERIELS DE PEAGE	4
17	SIGNALETIQUE	3
18	ASCENSEURS	2
19	ESPACES VERTS	2
20	SPRINKLAGE	1
21	REMBLAIS SUR PISTES	9

La Commission d'appel d'offres (CAO), s'est réunie le 28 octobre 2025 à 08h00.

Les membres de la CAO ont procédé à la transcription des offres chiffrées de l'ensemble des candidats :

N° de lot	DESIGNATION	Montant AE € HT
01 DEPOLLUTION AMIANTE ET PLOMB Estimatif : 55 000 €	DEMOLITION TECHNOLOGIE – 04220 Sainte-Tulle	21 450.00
	DAUPHINE ISOLATION ENV. – 95100 Argenteuil	23 836.56
	ISOLEA – 13150 Tarascon	25 715.07
	TTB DESAMIANPAGE GILLY – 05110 LA SAULCE	13 836.00
02 TERRASSEMENT Estimatif : 380 000 €	Groupement TERELIAN/ CHARLES QUEYRAS – 92500 REUIL MALMAISON	321 771.30
	Groupement GUIRAMAND / SATP – 05190 REMOLLON	279 761.35
	CONVERSO – 38450 VIF	399 989.10
	ABRACHY – 05130 TALLARD	245 000.00
	PELISSARD – 38650 MONESTIER DE CLERMONT	359 782.43
	ANDRE TP – 05000 LA ROCHETTE	591 617.35
	MITHIEUX TP – 74602 SEYNOD	470 766.52
	ALLAMANNO SAS – 05120 L'ARGENTIERE LA BESSE	435 838.49
	CARRON – 38350 LA MURE	349 777.00
	Groupement BUESA TP / SEE GAUDY – 34535 BEZIERS	712 050.17
	DECREMPS BTP – 74800 AMANCY	385 408.10
03 VRD Estimatif : 685 487,10 €	SOCIETE ROUTIERE DU MIDI – 05000 GAP	939 909.07
	COLAS France – 05230 LA BATIE-NEUVE	848 946.80
04 FONDATIONS SPECIALES /PAROIS DE SOUT. Estimatif : 860 000 €	EIFPAGE FONDATIONS – 42000 SAINT-ETIENNE	835 801.00
	SGC TRAVAUX SPECIAUX – 69610 STE FOY L'ARGENTIERE	Base : 1 071 763.10 Variante Libre : 913 500.00
	NGE FONDATIONS - 69800 SAINT PRIEST	Base : 1 780 601.00 V Libre n°1 : 1 345 076.13 V Libre n°2 : 1 505 160.98
	Groupement ANDRE TP / FRANKI FONDATION – 05000 LA ROCHETTE	Base : 1 733 715.00
	Groupement PYRAMID SAS / OZE – 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES	1 822 920.00
	SOLETANCHE BACHY - 94663 RUNGIS	Base : 2 360 925.00 V Libre n°1 : 1 948 172.00
	Groupement BOTTE fond. / CHARLES QUEYRAS – 94550 CHEVILLY-LARUE	Base : 2 196 769.00
	Groupement ESTIENNE / BLANCHARD – 05290 VALLOUISE	Base : 6 739 000.00 Options : 177 287.20
	RAGOUCY SAS – 05110 LA SAULCE	Base : 7 200 000.00 Options : 134 929.40
	Groupement STAM / FESTA – 05600 GUILLESTRE	Base : 7 640 000.00 Options : 130 902.27
05 GROS-CŒUVRE – PAREMENT PIERRE Estimatif : 7 558 000 €	SAS ALLAMANNO – 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE	Base : 7 424 464.00 Options : 141 831.99
	SOGREBAT – 38113 VEUREY-VOROIZE	Base : 9 500 000.00 Options : - 2 129 646.37
	EIFPAGE – 78140 VELIZI VILLACOUBLAY	Base : 9 807 580.43 Options : 99 163.57
	ASTEN SAS – 83140 SIX FOURS	Base : 945 661.79 V Imposées n°1 : - 15 222.62
06 ETANCHEITE Estimatif : 900 000 €		

	SNA PACA OUEST – 13705 LA CIOTAT	Base : 994 577.45 V Imposées n°1 : 335 .53
	EIFPAGE ROUTE CENTRE EST – 69636 VENISSIEUX	Base : 1 014 351.70 V Imposées n°1 : 2 671.16
07 CHARPENTE BOIS – COUV. – FACADES BOIS Estimatif : 678 000 €	ALPES MED CHARPENTE – 05600 SAINT-CREPIN	Base : 589 847.33 Option n°1 : - 202 641.11
	FERDINAND BAYROU ET SES FILS – 05100 PUY SAINT-ANDRE	Base : 632 612.00 Option n°1 : - 156 780.00
	DAUTREMER CHARPENTE COUV – 05000 GAP	Base : 983 890.00 Option n°1 : - 187 335.00
	BOUDOT CONSTRUCTION – 05230 CHORGES	Base : 1 366 744.16 Option n°1 : - 202 467.11
08 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM Estimatif : 137 000 €	SAS LMG – 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS	111 517.35
	JVL ALUMINIUM VERRE – 26120 CHABEUIL	116 973.12
	SAS MICHEL – 04510 LE CHAFFAUT	127 649.00
	TERRITOIRE SAS – 13011 MARSEILLE	137 884.00
	LM MENUISERIE – 04160 CHATEAU ARNOUX	154 802.50
09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS Estimatif : 115 000 €	BDAZ – 05300 LARAGNE MONTEGLIN	92 098.00
	ATELIER VERNUCCI – 04100 MANOSQUE	117 552.20
	SE CHARLES – 05000 GAP	124 313.10
	IRIKO SAS – 13670 SAINT ANDIOL	191 695.00
10 DOUBLAGES – CLOISONS – FAUX- PLAFONDS Estimatif : 245 000 €	AC-TEC - 05400 FURMEYER	270 920.00
	BARBIERI SARL -05000 GAP	276 363.00
	SARL BATI RENOV – 05000 GAP	276 527.77
	SGPP – 05000 GAP	348 200.00
11 CARRELAGE – SOL SOUPLE – FAI. Estimatif : 150 000 €	GAP CARRELAGE – 05000 GAP	119 946.20
	SAS CMG SOL – 05000 NEFFES	139 470.60
12 ELECTRICITE Estimatif : 870 000 €	ALP'MEDELEC – 05600 SAINT CREPIN	1 050 614, 15
	SCARA & CIE – 05200 EMBRUN	1 145 107.44
	ENERGIE COTE SUD – 83085 TOULON	886 675.67
13 PLOMBERIE – CVC Estimatif : 550 000 €	LE VIGNA – 06600 Antibes	444 982.75
	AME ENERGIE – 05000 GAP	470 914.02
	ALPES SANITHERM – 05110 LA SAULCE	475 000.00
	THERMAGED – 05000 GAP	514 568.14
14 SERRURERIE – METALLERIE Estimatif : 998 000 €	SOLINAS SAS – 38430 MOIRANS	Base : 1073 913.63 V Imposées n°2 : 60 160.00
	Métallerie CHEVALIER – 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS	Base : 1 074 680.60 V Imposées n°2 : 7 840.00
	MASSE CONSTRUCTION METAL. – 05100 BRIANCON	Base : 1 150 795.10 V Imposées n°2 : 8 420.00
	TERRITOIRE SAS – 13011 MARSEILLE	Base : 1 266 920.20 V Imposées n°2 : 14 100.00
	SPINELLI BATIMENT – 05000 GAP	Base : 91 133.70 Option n°4 : 56 350.00

15 PEINTURE Estimatif : 165 000 €	MADDALON Peinture – 05000 GAP	Base : 163 376.40 Option n°4 : 72 000.00
16 MATÉRIELS DE PEAGE Estimatif : 133 000 €	CAME France – 95240 CORMEILLES EN PARISIS	92 182.00
	OSP HOLDING France – 91230 GENNEVILLIERS	109 095.00
	TEAM AXESS France – 74960 CRAN GEVRIER	110 184.13
	SKIDATA France – 73800 PORTE DE SAVOIE	155 900.00
17 SIGNALETIQUE Estimatif : 55 900 €	EN COMMUNICATION – 13800 ISTRES	27 684.91
	IMPACT SIGNALETIQUE – 13170 LES PENNES MIRABEAU	42 713.00
	PUBLI DECO MEDIA PLUS – 16730 FLEAC	54 492.00
18 ASCENSEURS Estimatif : 139 000 €	EUROPA ALPES TECHNOLOGIES – 05000 GAP	121 500.00
	ACAF GAP – 05000 GAP	135 905.00
19 ESPACES VERTS Estimatif : 539 526, 50 €	GroupeMENT ROUTIERE DU MIDI / DE FILIPPS – 05000 GAP	678 711.80
	NATURE ET PAYSAGE – 38450 LE GUA	699 264.00
20 SPRINKLAGE Estimatif : 410 000 €	ATLANTIQUE AUTOMATISMES INCENDIE – 26000 MONTELMAR	375 000.00
21 REMBLAIS SUR PISTES Estimatif : 659 425 €	TERELIAN – 92500 REUIL MALMAISON	792 990.50
	CONVERSO TP – 38450 VIF	999 994.50
	SATP – 05260 ST JEAN ST NICOLAS	426 975.90
	SAS ABRACHY – 05130 TALLARD	530 000.00
	SAS ALLAMANNO – 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE	960 189.50
	CARRON SAS – 38350 LA MURE	1 019 485.50
	BUESA TP – 34535 BEZIERS	1 712 802.55
	DECREMPS BTP – 74800 AMANCY	782 061.50
	ANDRE TP – 05000 LA ROCHETTE	901 727.50

Ils ont ensuite chargé le Maître d'œuvre de procéder à la vérification des offres et à leur analyse.

La CAO s'est réunie une deuxième fois le 19 novembre 2025 à 08h30.

Lecture est faite du rapport détaillé d'analyse des offres, et, au vu des conclusions de celui-ci, les membres de la CAO décident :

- **Le lot n°01 Désamiantage Amiante plomb** : ce lot est attribué à la société **TTB Désamiantage Gilly** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **13 836.00 € HT**.

- **Lot n°02 Terrassement** : la CAO prend acte de la décision du pouvoir adjudicateur de déclarer la procédure de dévolution concernant ce lot sans suite.

En effet considérant que conformément à l'article 6.2.2 du règlement de la consultation et à l'article R.2185-1 du code de la commande publique (CCP), le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général.

Considérant que la CAO est informée que le pouvoir adjudicateur se propose de déclarer sans suite la procédure de dévolution concernant le lot n°2, conformément à l'article R.2185-2 du CCP, en considération des insuffisances du cahier des clauses techniques particulières.

Considérant que le CCTP du lot n°2 ne précisait ni l'interdiction de circulation des tombereaux sur les voiries de la station de ski, ni le trajet des engins entre le chantier du parking et le lieu de décharge des matériaux sur le front de neige, ce qui a permis à certaines entreprises de présenter des offres incompatibles avec la réglementation applicable en zone urbaine et contraires à l'intérêt général de la commune.

Considérant que le besoin de la collectivité a évolué, notamment en raison de l'accueil d'une étape du Tour de France en 2026 dont l'arrivée se situera au cœur de la station, à proximité des prestations prévues au lot n°2, et que le CCTP initial n'a pas pris en compte les contraintes techniques liées à la survenance de cet événement. Considérant que cette omission ne répondait pas aux attentes de la commune et nécessite une modification substantielle des documents contractuels afin de garantir la sécurité, la conformité et la bonne exécution des prestations.

En conséquence, la CAO prend acte de la décision du pouvoir adjudicateur de **déclarer la procédure de dévolution concernant le lot n°2 sans suite pour motif d'intérêt général.**

- **Lot n°03 VRD** : la CAO déclare les 2 offres reçues, à savoir ROUTIERE DU MIDI et COLAS France, inacceptables au sens de l'article L.2152-3 du CCP, dès lors que celles-ci présentent des montants significativement supérieurs à l'estimation financière initiale de la maîtrise d'œuvre.

En conséquence, la CAO propose au pouvoir adjudicateur de **déclarer la procédure de passation du lot n°03 sans suite pour motif d'infructuosité.**

- **Lot n°04 Fondations spéciales / Parois de soutènement** : la CAO prend acte de la décision du pouvoir adjudicateur de **déclarer la procédure de passation du lot n°04 sans suite pour des motifs d'intérêt général**, compte tenu des insuffisances du cahier des clauses techniques particulières.

- **Lot n°05 Gros œuvre / Parement pierre** : ce lot est **attribué au groupement ESTIENNE CONSTRUCTION (mandataire) / BLANCHARD** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant HT de 6 739 000.00 € en base à laquelle s'ajoute l'option N°01 - 8 582.80 € HT, N°02 +116 430.00 € HT et N°03 +69 440.00 € HT. L'offre de base + option 1-2-3 se monte à **6 916 287.20 € HT.**

- **Lot n°06 Etanchéité** : ce lot est **attribué à la société ASTEN SAS** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **945 661.79 € HT** en base à laquelle s'ajoute la variante imposée n°1 : -15 222.62 € HT. L'offre de base + variante imposée n°1 se monte à **930 439.17 € HT.**

- **Lot n°07 Charpente Bois / Couverture / Façades** : la CAO déclare les offres des candidats, à savoir ALPES MERITERRANEE CHARPENTE et FERDINANT BAYROU inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du CCP, considérant que leur proposition technique est irrecevable.

Les deux autres offres reçues, à savoir DAUTREMER CHARPENTE COUVERTURE et BOUDOT CONSTURCTION BOIS sont déclarées inacceptables au sens de l'article L.2152-3 du CCP, considérant que celles-ci présentent des montants significativement supérieurs à l'estimation initiale de la maîtrise d'œuvre.

En conséquence, la CAO propose au pouvoir adjudicateur de **déclarer la procédure de passation du lot n°07 sans suite pour motif d'infructuosité.**

- **Lot n°08 Menuiseries Extérieures Aluminium** : ce lot est **attribué à la société LMG** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **111 517.35 € HT.**

- **Lot n°09 Menuiseries Intérieures Bois** : ce lot est **attribué à la société Atelier VERNUCCI** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **117 552.20 € HT.**

- **Lot n°10 Doublages-Cloisons-Faux-Plafonds** : ce lot est **attribué à la société AC-TEC** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **270 920.00 € HT.**

- **Lot n°11 Carrelages-Sols souples-Faïences** : ce lot est **attribué à la société GAP CARRELAGE** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **119 946.20 € HT**.

- **Lot n°12 Electricité** : au terme de l'analyse des offres, le candidat ENERGIE COTE SUD arrive en première place du classement avec une note globale de 96.09 points sur 100. La CAO souhaite cependant adresser une **demande de précisions** sur certains éléments techniques et financiers avant d'attribuer ce lot.

- **Lot n°13 Plomberie - CVC** : ce lot est **attribué à la société ALPES SANITHERM** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **475 000.00 € HT**.

- **Lot n°14 Serrurerie / Métallerie** : la CAO déclare l'offre du candidat TERRITOIRE SAS inacceptable au sens de l'article L.2152-3 du CCP, considérant que celle-ci présente des montants significativement supérieurs à l'estimation initiale de la maîtrise d'œuvre.

Après analyse des 3 offres restantes et conformément aux critères d'attribution définis au règlement de la consultation, il apparaît que les mémoires techniques sont incomplets. Ces 3 offres sont donc irrégulières au sens de l'article L.2152-2 du CCP. **La CAO demande aux candidats de régulariser leurs offres.**

- **Lot n°15 Peinture** : ce lot est **attribué à la société SPINELLI BATIMENT** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **91 133.70 € HT** en base ainsi que l'option n°04 : 56 350.00 € HT. L'offre de base + option 04 conduit à un montant de **147 483.70 € HT**.

- **Lot n°16 Matériels de péage** : considérant qu'il ressort que la grille de notation prévue dans le règlement de consultation n'est pas adaptée à ce type de lot spécifique et très technique, rendant difficile, voire impossible, une évaluation équitable des mémoires techniques, notamment en matière d'entretien et de maintenance. Considérant en outre que pour assurer une meilleure souplesse de gestion entre le parking existant « Casse Blanche » et le futur « Parking Central », et afin de disposer d'un interlocuteur unique pour l'entretien et la maintenance des deux parkings, le maître d'ouvrage souhaite intégrer du matériel supplémentaire sur le parking existant.

En conséquence, la CAO propose au pouvoir adjudicateur de **déclarer la procédure de passation du lot n°16 sans suite pour motif d'intérêt général** afin de permettre à la Commune d'Orcières de parfaire son besoin en conséquence.

- **Lot n°17 Signalétique** : ce lot est **attribué à la société IMPACT SIGNALETIQUE** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **42 713.00 € HT**.

- **Lot n°18 Ascenseurs** : ce lot est **attribué à la société EUROPA ALPES TECHNOLOGIES** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **121 500.00 € HT**.

- **Lot n°19 Espaces Verts** : la CAO déclare les 2 offres reçues, à savoir ROUTIERE DU MIDI et NATURE ET PAYSAGE, inacceptables au sens de l'article L.2152-3 du CCP, considérant que celles-ci présentent des montants significativement supérieurs à l'estimation initiale de la maîtrise d'œuvre.

En conséquence, la CAO propose au pouvoir adjudicateur de **déclarer la procédure de passation du lot n°19 sans suite pour motif d'infructuosité**.

- **Lot n°20 Sprinklage** : ce lot est **attribué à la société Atlantique Automatisme Incendie** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **375 000.00 € HT**.

- **Lot n°21 Remblais sur pistes** : la CAO **décide de renvoyer à une séance ultérieure l'attribution de ce lot**.

Procédure de consultation relancée

La procédure de passation des lots 02 - 03 - 04 - 07 - 16 et 19 déclarée sans suite a donc été relancée avec, pour certains des lots, des modifications au DCE.

Le lot n°16 *matériels de péage* fait l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 2° du code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme du www.marchespublics.ledauphine-legales.com, paru le 31/12/2025.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié au BOAMP en date du 31/12/2025, au JOUE en date du 31/12/2025, et également dans les JAL le Dauphiné Libéré paru le 05/01/2026, le TPBM paru le 07/01/2026.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 6 février 2026 à 12h00, par voie dématérialisée. 29 plis ont été reçus dans les délais, et 0 pli hors délai.

Les offres reçues sont les suivantes :

02 TERRASSEMENT Estimatif : 380 000 €	Groupement GUIRAMAND / SATP – 05190 REMOLLON	260 000.00
	CONVERSO – 38450 VIF	399 933.60
	ABRACHY – 05130 TALLARD	260 000.00
	PELISSARD – 38650 MONESTIER DE CLERMONT	264 750.27
	MITHIEUX TP – 74602 SEYNOD	504 733.53
	ALLAMANNO SAS – 05120 L'ARGENTIERE LA BESSE	435 838.49
	CARRON – 38350 LA MURE	322 273.80
	Groupement BUESA TP / SEE GAUDY – 34535 BEZIERS	656 055.40
	DECREMPS BTP – 74800 AMANCY	332 880.65
03a RESEAUX REHAUSSE VOIRIE Estimatif : 143 522,30 €	FESTA SAS – 05500 ST-BONNET EN CHAMPSAUR	195 322.53
03b AMENAGEMENT Estimatif : 569 584,80 €	COLAS France – 05230 LA BATIE-NEUVE	579 783.20
	ROUTIERE DU MIDI – 05000 GAP	668 065.25
04 FONDATIONS SPECIALES /PAROIS DE SOUT. Estimatif : 1 042 230 €	SGC TRAVAUX SPECIAUX – 69610 SAINTE FOY L'ARGENTIERE	Base : 1 139 370.60 Variante : 1 029 752.10
	NGE FONDATIONS - 69804 SAINT PRIEST	Base : 1 894 580.80 Variante : 1 194 176.60
	SOL ETANCHE BACHY – 92506 RIEUL	Base : 1 740 845.00 Variante : 1 450 120.00
	BOTTE FONDATIONS – 94500 CHEVILLY LARUE	Base : 2 590 599.00 Variante : 1 699 733.00
	Groupement PYRAMID / OZE – 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	Base : 2 022 015.00
	Groupement SP / MARTEL / CAN PACA – 05600 EYGLIERS	Base : 3 036 989.90 Variante : 2 104 083, 90
07 CHARPENTE BOIS – COUV. – FACADES BOIS Estimatif : 678 000 €	DAUTREMER CHARPENTES - 05000 GAP	Base : 945 140.00 Variante imposée : moins-value de 132 545 soit 812 595
	FERDINAND BAYROU ET SES FILS – 05100 PUY SAINT ANDRE	Base : 632 612.00
16 MATERIELS DE PEAGE Estimatif : 158 205 €	Came France – 95240 CORMEILLES EN PARISIS	145 726.00
	OSP HOLDING – 92100 BOULOGNE BILANCOURT	151 989.00
	TEAM AXESS France – 74960 CRAN GEVRIER	178 085.62
	DESIGNA France – 95520 OSNY	195 813.00
	SKI DATA – 73800 PORTE DE SAVOIE	231 200.00
19 ESPACES VERTS Estimatif : 539 526, 50 €	GL MARQUAGE – 73160 SAINT-CASSIN	PAS DE PRIX
	Groupement ROUTIERE DU MIDI / DE FILIPPIS – 05000 GAP	595 786.80
	NATURE ET PAYSAGE – 38450 LE GUA	699 264.00

La CAO s'est à nouveau réunie le 17 Février 2026 à 13h30.

Vu le rapport définitif d'analyse des offres de la consultation initiale, et les conclusions de celui-ci, les membres de la CAO décident :

- **Lot n°12 Electricité** : ce lot est **attribué à la société ENERGIE COTE SUD** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **886 674.73 € HT.**

- **Lot n°14 Serrurerie / Métallerie** : ce lot est **attribué à la société Métallerie Chevalier** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **1 074 680.60 € HT + Variante imposée n°2 à 7 840.00 € HT.**

- **Lot n°21 Remblais sur pistes** : **est attribué au groupement SATP/GUIRAMAND** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres avec un montant de **426 975.90 € HT.**

Vu le rapport d'analyse des offres de la consultation relancée et les conclusions de celui-ci, les membres de la CAO décident :

- **Lot n°02 Terrassement** : ce lot est **attribué au groupement GUIRAMAND / SATP** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, avec un montant de **260 000.00 € HT.**

- **Lot n°03a Réseaux et rehausse voirie** : ce lot est **attribué à la Société FESTA** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, avec un montant de **195 322.53 € HT.**

- **Lot n°03b Aménagements voirie** : ce lot est **attribué à la Société COLAS FRANCE** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, avec un montant de **579 783.20 € HT.**

- **Lot n°04 Fondations spéciales / Parois de soutènement** : la CAO souhaite adresser une **demande de précisions** sur certains éléments techniques des offres variantes de 3 candidats. En fonction des réponses et précisions apportées par les candidats, elle proposera au pouvoir adjudicateur d'attribuer ou non le marché.

- **Lot n°07 Charpente Bois / Couverture / Façades Bois** : la CAO déclare l'offre du candidat DAUTREMER CHARPENTE COUVERTURE inacceptable au sens de l'article L.2152-3 du CCP dès lors qu'elle présente des montants significativement supérieurs à l'estimation initiale de la maîtrise d'œuvre.

L'offre du candidat Ferdinand Bayrou et ses fils est quand a-t-elle déclarée irrégulière au sens de l'article L.2152-2 du CCP dès lors que l'acte d'engagement est absent de l'offre, et que la DPGF fournie est non conforme (la variante imposée n'ayant pas été chiffrée).

En conséquence, la CAO propose au pouvoir adjudicateur de **déclarer la procédure de passation du lot n°07 sans suite** pour cause d'infructuosité pour les motifs exposés ci-dessus.

Ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

- **Lot n°16 Matériels de péage** : vu le rapport d'analyse des offres, la CAO propose au pouvoir adjudicateur d'entamer des **négociations** avec les trois premiers candidats du classement du jugement des offres (application de l'article 1.2, point 2 du règlement de la consultation) :

- CAME France,
- OSP Holding France,
- TEAM AXESS France.

- **Lot n°19 Espaces verts** : ce lot est **attribué au groupement ROUTIERE DU MIDI / SAS DE FILIPPIS** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, avec un montant de **595 786.80 € HT**.

La CAO s'est à nouveau réunie le 25 Février 2026 à 19h45, et au vu du rapport définitif d'analyse des offres pour les lots relancés décide :

- **Lot n°04 Fondations spéciales / Parois de soutènement** : ce lot est attribué à la société NGE FONDATIONS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, avec un montant de 1 894 580.80 €HT en base et un montant de **1 194 176.60 €HT** en variante. L'offre variante est celle retenue.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les décisions de la CAO d'attribuer les marchés tels que détaillés ci-dessus et propose de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ces marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres des 19/11/2025, 17/02/2026 et 25/02/2026,

Vu les rapports d'analyse des offres,

- **Attribue** les marchés relatifs aux travaux de construction d'un parking au centre de la station de 659 places, comme détaillés dans le tableau ci-dessous, pour un montant total HT de **14 863 435.18€ HT** (hors lot 7 et 16) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits marchés correspondants, avec les entreprises désignées ci-dessous, pour les montants retenus, ainsi que toutes pièces afférentes à ces marchés ;

N° lot	DESIGNATION	ENTREPRISE	Montant € HT
01	DEPOLLUTION AMIANTE ET PLOMB	TTB DESAMANTAGE GILLY – 05110 LA SAULCE	13 836.00
02	TERRASSEMENT	Groupeement GUIRAMAND / SATP – 05190 REMOLLON	260 000.00
03a	RESEAUX ET REHAUSSE VOIRIE	FESTA SAS – 05500 SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR	195 322.53
03b	AMENAGEMENTS	COLAS France – 05230 LA BATIE NEUVE	579 783.20
04	FONDACTIONS SPECIALES /PAROIS DE SOUT.	NGE FONDATIONS	1 194 176.60
05	GROS-CŒUVRE – PAREMENT PIERRE	Groupeement ESTIENNE / BLANCHARD – 05290 VALLOUISE	6 916 287.20 € Dont 177 287.20 € options 01-02-03
06	ETANCHEITE	ASTEN SAS – 83140 SIX FOURS	930 439.17 Dont – 15 222.62 € Variante Imp. n°1
07	CHARPENTE BOIS – COUV. – FACADES BOIS		<i>Inférieur</i>
08	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	SAS LMG – 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS	111 517.35
09	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ATELIER VERNUCCI – 04100 MANOSQUE	117 552.20
10	DOUBLAGES – CLOISONS – FAUX-PLAFONDS	AC-TEC - 05400 FURMEYER	270 920.00
11	CARRELAGE – SOL SOUPLE – FAI.	GAP CARRELAGE – 05000 GAP	119 946.20
12	ELECTRICITE	ENERGIE COTE SUD – 83085 TOULON	886 674.73
13	PLOMBERIE - CVC	ALPES SANITHERM – 05110 LA SAULCE	475 000.00
14	SERRURERIE - METALLERIE	Métallerie CHEVALIER – 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS	1 082 520.60 Dont 7 840.00 € Variante Imp n°2
15	PEINTURE	SPINELLI BATIMENT – 05000 GAP	147 483.70 Dont 56 350.00 € options 04
16	MATERIELS DE PEAGE		<i>Consultation en cours</i>
17	SIGNALETIQUE	IMPACT SIGNALETIQUE – 13170 LES PENNES MIRABEAU	42 713.00
18	ASCENSEURS	EUROPA ALPES TECHNOLOGIES – 05000 GAP	121 500.00
19	ESPACES VERTS	Groupeement ROUTIERE DU MIDI / SAS DE FILIPPIS	595 786.80
20	SPRINKLAGE	ATLANTIQUE AUTOMATISMES INCENDIE – 26000 MONTELMAR	375 000.00
21	REMBLAIS SUR PISTES	SATP – 05260 ST JEAN ST NICOLAS	426 975.90
TOTAL (Hors lot 7 et 16)			14 863 435.18

Le Maire,
Patrick RICOU

